



Rapport d'activité **2014**
Finances et organisation des services

Afin d'offrir une lisibilité et un suivi de la gestion des équipements et des compétences, le budget de la Communauté d'agglomération comprend un budget principal et 13 budgets annexes d'activités administratives ou industrielles et commerciales.

FINANCES.....	4
BUDGET PRINCIPAL	4
- Évolution des grands équilibres	
- Fonctionnement	
- Effort d'équipement	
- Dette	
BUDGETS ANNEXES	10
- Sites d'activité	
- Espace Ressources	
- Immobilier d'entreprises	
- Transports libellus	
- Piscines et patinoire	
- Déchets ménagers	
- Assainissement	
BILAN	15
TRÉSORERIE	16
DONNÉES STATISTIQUES ET FINANCIÈRES	17
LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE.....	18
LES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES.....	19
L'ORGANISATION DES SERVICES.....	20
LES RESSOURCES HUMAINES.....	20
LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES ET LES MARCHÉS	24
LA MUTUALISATION : APPUI-INGÉNIERIE AUX COMMUNES, SYSTÈMES D'INFORMATION	24
LA COMMUNICATION ET LE MARKETING TERRITORIAL.....	25

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal concentre les grandes priorités des compétences de la Communauté d'agglomération : développement économique, enseignement supérieur-recherche-innovation, infrastructures de communication.

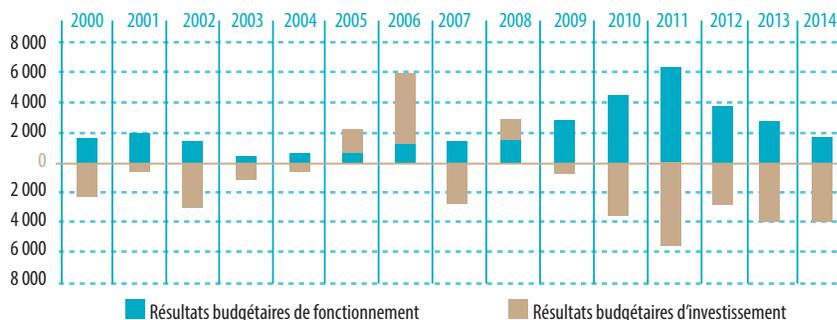
Évolution des grands équilibres

Sur la période 2000-2014, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Ces résultats permettent de déterminer les ratios d'épargne et le mode de financement des investissements.

Il est à noter qu'en 2014, tout comme en 2013 et 2012, une partie de l'excédent de fonctionnement : 2,1 millions d'euros (M€) est affectée au financement de l'investissement ; cette affectation matérialise l'autofinancement. Le résultat de fonctionnement après affectation s'élève donc à 1,6 M€ et le résultat d'investissement à - 4,2 M€.

Évolution des résultats par section en milliers d'euros



Section de fonctionnement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	33 823	33 792	34 253	36 026	36 581	37 603	37 176
Fiscalité	17 974	19 230	19 668	20 823	21 872	22 854	23 318
Dotations	14 077	14 097	13 965	14 456	13 982	13 583	13 220
Autres	1 772	465	620	747	727	1 166	638
Dépenses de fonctionnement	31 074	31 290	31 352	32 561	33 240	33 972	34 852
Personnel	2 366	2 466	2 526	2 633	2 626	2 962	3 099
Subventions	7 295	6 809	7 642	7 906	7 950	8 979	9 434
Charges de gestion	1 727	1 981	1 716	1 880	1 627	1 401	1 352
Atténuations de charges dont attribution compensation dont dotation solidarité	17 964	18 116	17 585	18 027	17 489	16 841	16 946
	15 913	15 913	15 297	15 297	14 763	14 111	14 111
	2 051	2 167	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256
Intérêts de la dette	1 327	1 311	1 258	1 267	1 321	1 305	1 264
Autres	395	607	625	848	2 227	2 484	2 757

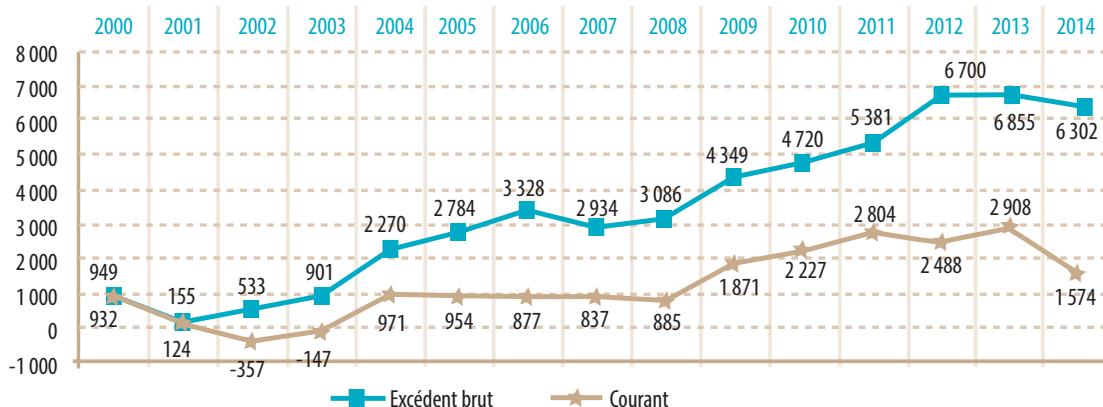
Ratios de gestion budgétaire en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent de fonctionnement (1)	2 749	2 502	2 899	3 465	3 342	3 631	2 324
Capital de la dette propre (2)	542	583	621	661	690	722	746
Solde budgétaire (1-2=a)	2 207	1 919	2 278	2 804	2 652	2 909	1 578
Section d'investissement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes d'investissement (b)	8 174	1 015	1 508	1 052	926	1 234	1 265
Dotations et participations	4 174	1 015	885	1 052	926	1 234	565
Emprunts réalisés	4 000	0	623	0	0	0	700
Dépenses d'investissement (c)	6 185	3 747	5 022	3 896	3 572	6 162	4 159
Variation du solde budgétaire (a+b-c)	4 196	-813	-1 236	-41	+9	-2 019	-1 316
Solde budgétaire	2 832	2 020	786	745	754	-1 264	-2 580

L'exercice 2014, à l'inverse de tous les budgets depuis 2004, enregistre une légère dégradation des ratios de gestion.

Afin d'apprécier les résultats budgétaires, il convient de les rapprocher des soldes financiers.

Épargne de gestion	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1- Produits courants	32 439	33 720	34 189	35 828	36 391	37 038	37 133
2- Charges courantes hors subv. d'équipements	29 352	29 372	29 469	30 447	29 692	30 183	30 831
3- (1-2) Excédent brut courant	3 086	4 349	4 720	5 381	6 700	6 855	6 302
4- Solde opérations exceptionnelles	-370	-499	-643	-648	-2 312	-2 054	-2 826
5- (3+4) Épargne de gestion	2 716	3 850	4 077	4 733	4 387	4 801	3 473
6- Intérêts de la dette propre	1 290	1 396	1 229	1 268	1 209	1 171	1 153
7- (5-6) Épargne brute	1 427	2 454	2 847	3 465	3 178	3 630	2 320
8- Capital de la dette propre	542	583	621	661	690	722	746
9- (7-8) Épargne nette	885	1 871	2 227	2 804	2 488	2 908	1 574

Évolution de l'épargne nette

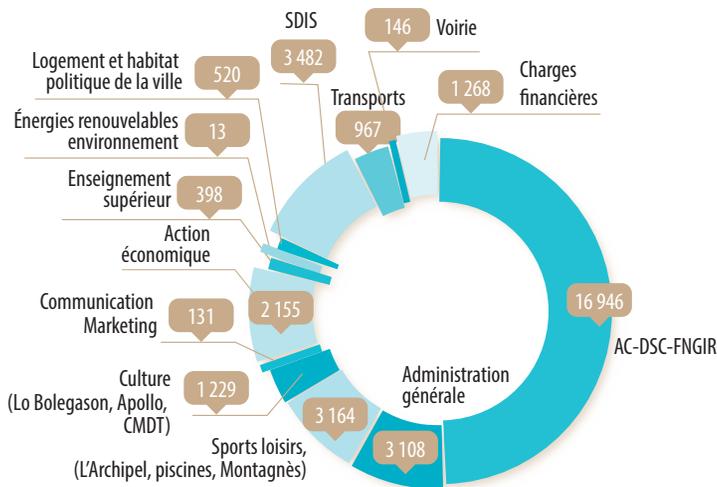


Fonctionnement

En 2014, la Communauté d'agglomération a consacré 48,63% de ses dépenses en des reversements aux communes et 51,37% des dépenses, soit 17,9 M€, aux charges d'exercice effectif de ses compétences ; ces charges sont en croissance de 3% par rapport à 2013.

Ces charges directes se répartissent par activité comme en témoigne le graphique ci-dessous, les dépenses de personnel et des charges générales étant regroupées dans le poste administration générale. Pour faire face aux charges de ses compétences, les principales

Budget principal - Répartition des dépenses de fonctionnement : 34 852 milliers d'euros

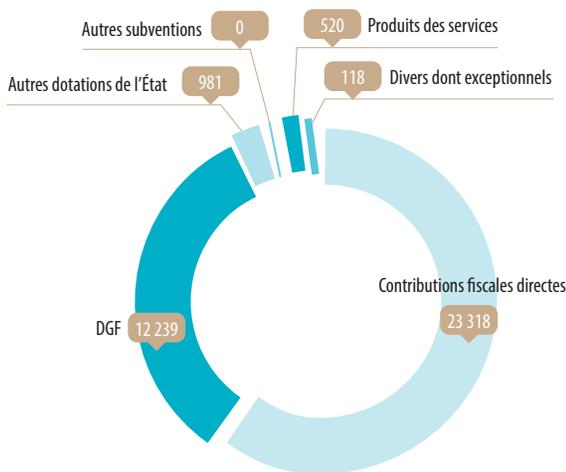


ressources de la Communauté d'agglomération proviennent désormais de produits fiscaux :

- des ménages comme la taxe d'habitation, la taxe foncière,
- des entreprises à travers la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle,
- des dotations de l'État avec la Dotation globale de fonctionnement.

En 2014, ces ressources ont diminué de -1,13% rapport à 2013 soit -0,4 M€ pour les dotations de l'État. Ainsi, le montant de la DGF a été de 12,24 M€, en baisse de 2,31% par rapport à la DGF 2013.

Recettes réelles de la section de fonctionnement : 37 176 millions d'euros



Effort d'équipement

Le budget d'investissement de la Communauté d'agglomération pour le seul budget principal s'est élevé à 4 M€. Les principales opérations d'investissement sont identifiées dans le budget par le biais d'opérations budgétaires

spécifiques pour un montant total en 2014 de 3 M€ qui ont, pour l'essentiel, concerné le développement et l'entretien programmé des zones d'activité. En outre, la Communauté d'agglomération soutient des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés

(État, établissement publics et communes, entreprises...), auxquels elle verse des subventions d'équipement.

L'effort d'équipement s'apprécie par l'addition des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement.

Effort d'équipement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1- Subventions d'équipement	2 025	2 216	1 098	875	356	1 831	1 135
2- Dépenses directes d'investissement	4 082	1 314	3 868	3 022	3 210	4 304	2 908
3- (1+2) Total	6 107	3 531	4 966	3 897	3 566	6 135	4 043

Le financement de l'équipement repose sur des subventions dont la plupart ont pour origine le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), la convention territoriale d'agglomération 2008-2013 et le contrat Atouts Tarn, ainsi que sur le Fonds de Compensation de la TVA et le recours à l'emprunt.

Toutefois, en 2014, le montant des subventions perçues a été très faible.

Financement de l'équipement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CPER	76	168	-	-	223	16	4
Contrats d'aggl. & Atouts Tarn	433	545	-	371	370	474	-
Autres subventions	47	23	208	-	3	37	-
Sous-total subventions	556	736	208	371	596	527	4
FCTVA	843	253	507	413	207	578	461
Emprunts	4 000	0	623	0	0	0	700
Autres	-	-	170	267	123	130	99
Autofinancement	-	-	-	-	-	4 492	2 990
Total des recettes (y compris divers)	8 174	1 015	1 508	1 052	926	5 727	4 254

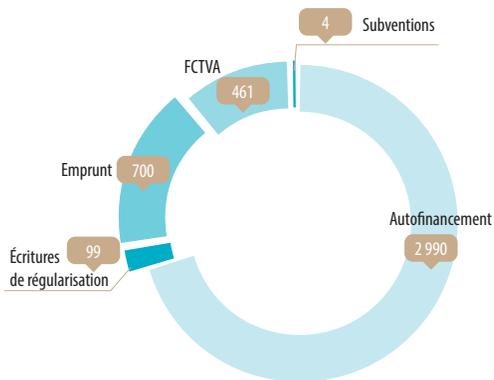
Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement

et aux charges de remboursement du capital de la dette pour un total de plus de 4,9 M€.

Recettes réelles d'investissement :
4 254 milliers d'euros

Afin d'apprécier l'ensemble des dépenses d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 4,4 M€ de dépenses d'investissement du budget principal,

les 9,7 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes :



Investissement budgets annexes en milliers d'euros	2014
Équipements aquatiques	6 048
Déchets ménagers	1 696
Transports	1 841
ZACS	15
Divers	121
TOTAL	9 721

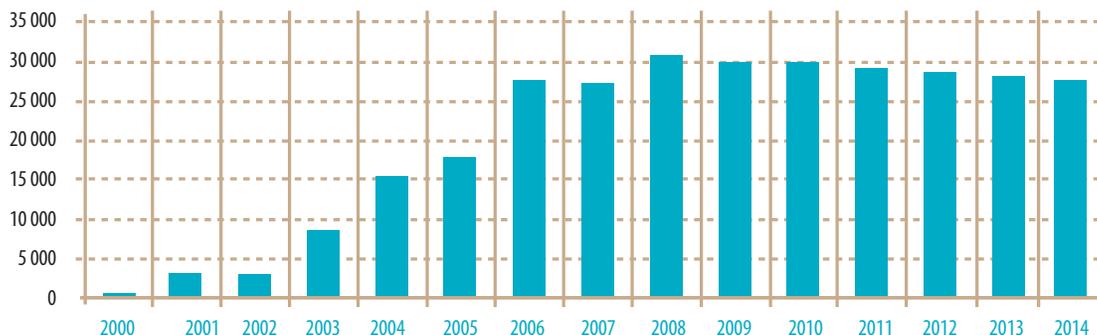
Dettes

Afin de financer les projets structurants, le financement à travers l'emprunt a été choisi au cours des premières années de fonctionnement de la Communauté d'agglomération. Par ailleurs, certains emprunts des communes ont été transférés à la Communauté d'agglomération à l'occasion des transferts de charges inhérents aux prises de compétences.

Depuis 2008 l'encours de la dette a baissé et plus particulièrement de 2011 à 2013. Cette dette est essentiellement (pour 93 %) à taux fixe.

Dettes du budget en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capital restant dû net au 1/01	26 829	30 287	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634
Capital remboursé	542	583	620	661	690	722	746
Capital emprunté	4 000	0	623	0	0	0	700
Capital au 31/12 de l'année	30 287	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634	27 588
Intégration ou sortie de dette	0	0	0	0	0	0	0
Total	30 287	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634	27 588

Dettes en capital au 31/12 en milliers d'euros



BUDGETS ANNEXES

Sites d'activité

Outre les crédits affectés à l'entretien et à la réhabilitation des zones d'activité dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement dans les zones d'activité, 7 budgets annexes ont été créés pour identifier les opérations d'aménagement en cours faisant l'objet d'une comptabilisation de stock.

Les principaux investissements ayant été effectués les années précédentes, les équipements réalisés en 2014 sont faibles (15 k€) laissant place à une gestion des stocks.

Espace Ressources

L'Espace Ressources abrite le siège de la Communauté d'agglomération mais permet aussi la location de salles pour des réunions et des petits colloques, de bureaux et de locaux techniques pour des organismes de développement économique.

Ce budget identifie les charges d'exploitation de l'immeuble qui est donc occupé, pour partie par des tiers en location, et pour partie

par les services de la Communauté d'agglomération ; ces dépenses sont compensées par une participation du budget principal à hauteur de 0,2 M€. Le budget présente ainsi un résultat d'exploitation et une section d'investissement excédentaires.

Au 31 décembre 2014, la dette du budget Espace Ressources s'élève à 0,04 M€.

Immobilier d'entreprises

Ce budget, qui regroupe l'ensemble des immeubles construits et gérés par la Communauté d'agglomération en location simple sous forme d'hôtel tertiaire ou pépinière a, en 2014, généré un chiffre d'affaires d'environ 0,4 M€ et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 0,4 M€.

En 2014, l'investissement s'est élevé à 0,05 M€.

Espace Ressources en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat d'exploitation reporté	+3	+28	+32	+51	+56	+54	+58

Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement déficitaire.

Au 31 décembre 2014, la dette du budget ICIC s'élève à 3,5 M€.

Immobilier d'entreprises en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Solde d'exploitation reporté	+123	+129	+129	+379	+364	+108	+45
Affectation à l'investissement	0	0	0	0	-233	0	-32
Résultat d'exploitation reporté après affectation	+123	+129	+129	+379	+131	+108	+13

Transports Libellus

Les transports urbains Libellus et Mobi-Libellus offrent aux usagers leurs services gratuits sur le pôle castrais et sur le pôle mazamétain.

Depuis la rentrée 2012, la Communauté d'agglomération exploite les transports scolaires dans son périmètre, les dépenses afférentes sont inscrites au budget annexe transports.

Le financement de ce budget est assuré par le produit du versement transports et par une participation du budget principal, à hauteur de 1,7 M€ en 2014.

Transports en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Versement transport	2 795	2 821	2 971	3 011	3 050	3 105	3 179
Participation du budget principal	0	152	182	445	1 139	1 139	1 745

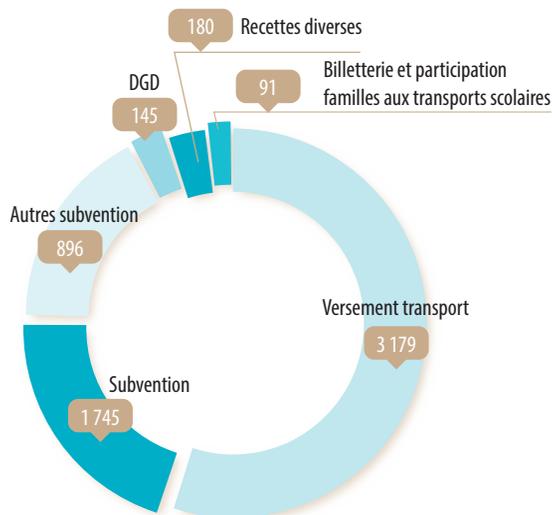
Régie Libellus en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Solde d'exploitation reporté	+581	+797	+1 256	+1 187	+773	+760	+556
Affectation à l'investissement	-151	-6	-127	-565	-59	0	0
Résultat d'exploitation reporté	+430	+791	+1 129	+623	+714	+760	+556

En 2014, l'investissement de l'ordre de 1,8 M€ a été affecté à l'acquisition de six autobus, à l'installation de nouveaux abribus et à la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus.

Le résultat de fonctionnement 2014 demeure excédentaire.

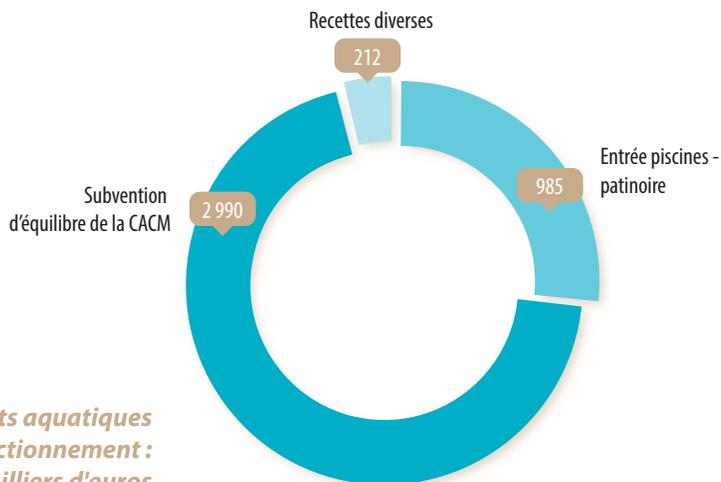
Budget transports
Répartition des recettes réelles d'exploitation :
6 236 milliers d'euros

Au 31 décembre 2014, la dette du budget transports s'élevé à 1,2 M€.



Piscines et patinoire

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits directs de la piscine-patinoire de l'Archipel ainsi que ceux des piscines de Mazamet et « Caneton » de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 3 M€ en 2014.



Budget équipements aquatiques
Répartition des recettes de fonctionnement :
4 187 milliers d'euros

En 2014, le budget présente un investissement de l'ordre de 6,4 M€ en raison de la construction de la piscine de Mazamet. Le résultat de fonctionnement est excédentaire alors que le résultat d'investissement présente un déficit.

Au 31 décembre 2014, la dette du budget des équipements aquatiques s'élève à 12,1 M€.

Équipements aquatiques en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat de fonctionnement	+662	+264	+256	+532	+715	+813	+1 213
Affectation à l'investissement	-596	-116	0	0	-305	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	+66	+148	+256	+532	+410	+813	+1 213

Déchets ménagers

Ce service public administratif identifie les charges et les produits directs de collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est voté selon 17 zones de collecte.

En 2014, le budget présente un investissement de l'ordre de 1,7 M€ pour un résultat de fonctionnement excédentaire et un résultat global équilibré.

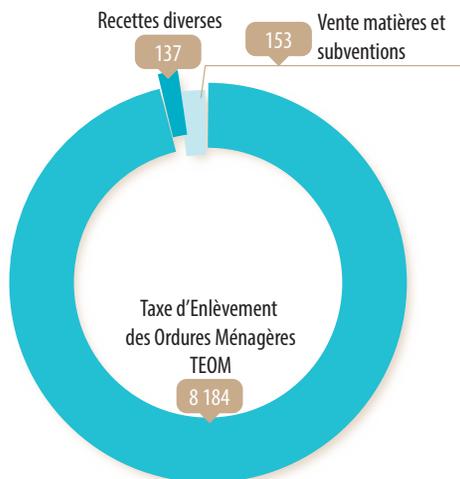
Il est à noter qu'une partie de l'excédent de fonctionnement (soit 0,3 M€) est affectée au

financement d'une partie du déficit d'investissement.

Déchets ménagers en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat de fonctionnement	+638	+783	+848	+1 283	+1 494	+1 586	+1 001
Affectation à l'investissement	-256	-401	-215	-603	-798	-1 182	-270
Résultat de fonctionnement reporté	+382	+382	+633	+680	+696	+404	+731

Au 31 décembre 2014, la dette du budget déchets ménagers s'élève à 3,9 M€.

Budget déchets ménagers
Répartition des recettes réelles de fonctionnement :
8 474 milliers d'euros



Assainissement

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration par lagunage aéré située près de la ZAC du Causse. Il a présenté un résultat excédentaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Au 31 décembre 2014, la dette du budget assainissement s'élève à 0,2 M€.

Assainissement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat de fonctionnement	+113	+93	+104	+143	+244	+224	+262
Affectation à l'investissement	-	-	-38	-16	-83	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	+113	+93	+66	+127	+161	+224	+262

BILAN

La transformation du District en Communauté d'agglomération et le développement des compétences ont donné lieu à des intégrations successives dans la comptabilité communautaire d'éléments d'actif (immobilisations) et de passif (emprunts).

Le patrimoine communautaire comprend les matériels, terrains et équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences. Les variations du montant de l'actif proviennent des subventions d'équipement versées à des tiers et immobilisées, et des travaux sur les équipements communautaires : sites d'activité, équipements, voirie.

L'essentiel des mouvements au passif concerne les mouvements de la dette. L'évolution du stock de la dette dépend des besoins de financement de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'une gestion optimale de sa trésorerie.

Actif net au 31 décembre en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TOTAL CONSOLIDÉ	117,1	125,2	134,4	140,9	152,3	164,5	171,2

Capital restant dû au 31 décembre en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TOTAL CONSOLIDÉ	38,7	37,7	39,5	39,1	47,1	52,5	51,9

TRÉSORERIE

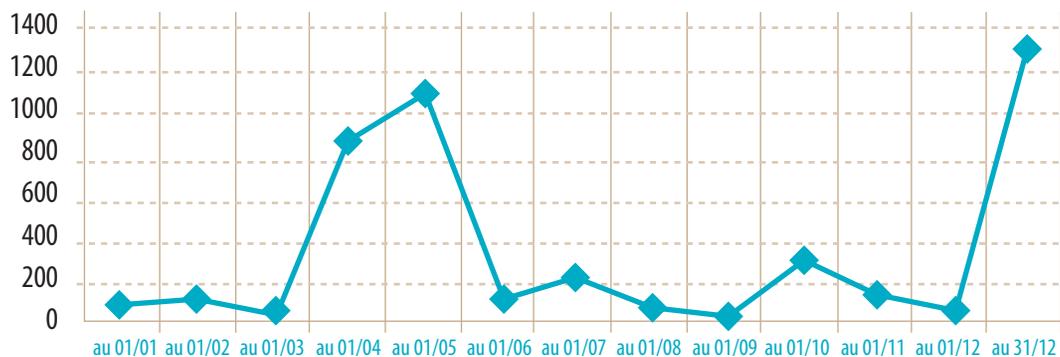
L'encours de trésorerie a varié de manière importante depuis 2000

tout en restant à un niveau élevé jusqu'en 2008. Depuis 2009, le niveau de trésorerie a diminué du fait de la faible mobilisation de

l'emprunt, et le recours à la ligne de trésorerie a été nécessaire, avec la mise en œuvre de la gestion de trésorerie zéro.

Trésorerie en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
C/ 515 au 1 ^{er} janvier	1,6	1,1	0,1	0,02	0,07	0,04	0,00
C/ au 31 décembre	1,1	0,1	0,02	0,07	0,04	0	1,30

2014 - Évolution de la trésorerie en milliers d'euros



DONNÉES STATISTIQUES ET FINANCIÈRES

Ratios de la loi de l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992.

Ratios de niveau (en euros par habitant) relatifs au budget principal

1	Dépenses réelles de fonctionnement <i>Population</i>	423,21 €	Mesure du service rendu
2	Produits des impositions directes <i>Population</i>	278,10 €	Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire
3	Recettes réelles de fonctionnement <i>Population</i>	451,43 €	Mesure des moyens financiers récurrents
4	Dépenses d'équipement brut <i>Population</i>	49,09 €	Mesure l'effort d'équipement
5	Encours de la dette au 31/12 <i>Population</i>	335,56 €	Mesure de l'endettement
6	Dotation Globale de Fonctionnement <i>Population</i>	148,62 €	Mesure de la principale dotation de l'État versée aux Communautés d'agglomération

Ratios de structure relatifs au budget principal

7	Dépenses de personnel <i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	8,89 %	Mesure relative des charges de personnel
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	95,75 %	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'auto-financement
9	Dépenses d'équipement brut <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	10,87 %	Mesure le poids relatif de l'investissement au sein du budget
10	Encours de la dette <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	74,33 %	Mesure de l'endettement

LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

• Compte administratif

Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (Budget Primitif + Décisions Modificatives), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

• Compte de gestion :

Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Communauté d'agglomération (receveur) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

• Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget enregistre les opérations courantes telles que les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération (dépenses de personnel, frais de gestion, frais financiers...).

Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement comprend les charges relatives à l'enlèvement des ordures ménagères, à la gestion du service public de transport en commun, à la gestion des piscines et de la patinoire, à l'exploitation de bâtiments industriels propriété de la Communauté d'agglomération.

• Section d'investissement :

La section d'investissement du budget retrace les opérations relatives au patrimoine de la Communauté d'agglomération (détenu en propre ou mis à disposition par les communes) ou en direction de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers détenus par la Communauté d'agglomération (travaux dans les zones d'activité...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunt) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

• Opérations réelles (dépenses / recettes) - Opérations d'ordre (dépenses / recettes)

Les opérations budgétaires sont composées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre.

Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement. L'analyse du compte administratif se base donc sur des flux réels.

• Épargne brute :

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue aux besoins de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Communauté d'agglomération à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut être approchée de celle de capacité d'autofinancement.

• Épargne nette :

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

• Encours de dette ou capital restant dû :

Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1^{er} janvier, diminué des remboursements d'emprunt et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

• Lignes de trésorerie :

Il s'agit de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisés hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

LES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

Depuis 2012, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre, dans le cadre de ses compétences, un dispositif général d'intervention pour préciser ses principes d'intervention à l'égard des maîtres d'ouvrages publics et privés. Ce dispositif s'appuie sur un règlement et des fiches

thématiques d'intervention. Dans ce cadre ont été définies plusieurs aides en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de politique de la ville, d'équilibre social de l'habitat...

Ce dispositif est complété par un fonds de soutien aux communes

rurales. Son objectif étant d'atténuer les déséquilibres internes à l'agglomération entre les communes.

Le montant des fonds de concours alloués en 2014 s'élève à 946 961,19 € et se répartit comme suit :

COMMUNES	Dispositif d'intervention en euros	Dispositif communes rurales en euros	Total en euros
Aiguefonde	11 145,97	10 000,00	21 145,97
Aussillon	59 689,24		59 689,24
Boissezon	0,00	10 000,00	10 000,00
Castres	553 731,01		553 731,01
Caucalières	17 548,09	10 000,00	27 548,09
Labruguière	0,00		0,00
Lagarrigue	14 065,13	10 000,00	24 065,13
Mazamet	0,00		0,00
Navès	0,00	10 000,00	10 000,00
Noailhac	0,00	10 000,00	10 000,00
Payrin-Augmontel	36 548,57	10 000,00	46 548,57
Pont de l'Arn	54 233,18	10 000,00	64 233,18
Le Rialet	30 000,00	10 000,00	40 000,00
Saint-Amans-Soult	20 000,00	10 000,00	30 000,00
Valdurenque	0,00	10 000,00	10 000,00
Le Vintrou	30 000,00	10 000,00	40 000,00
TOTAL	826 961,19	120 000,00	946 961,19

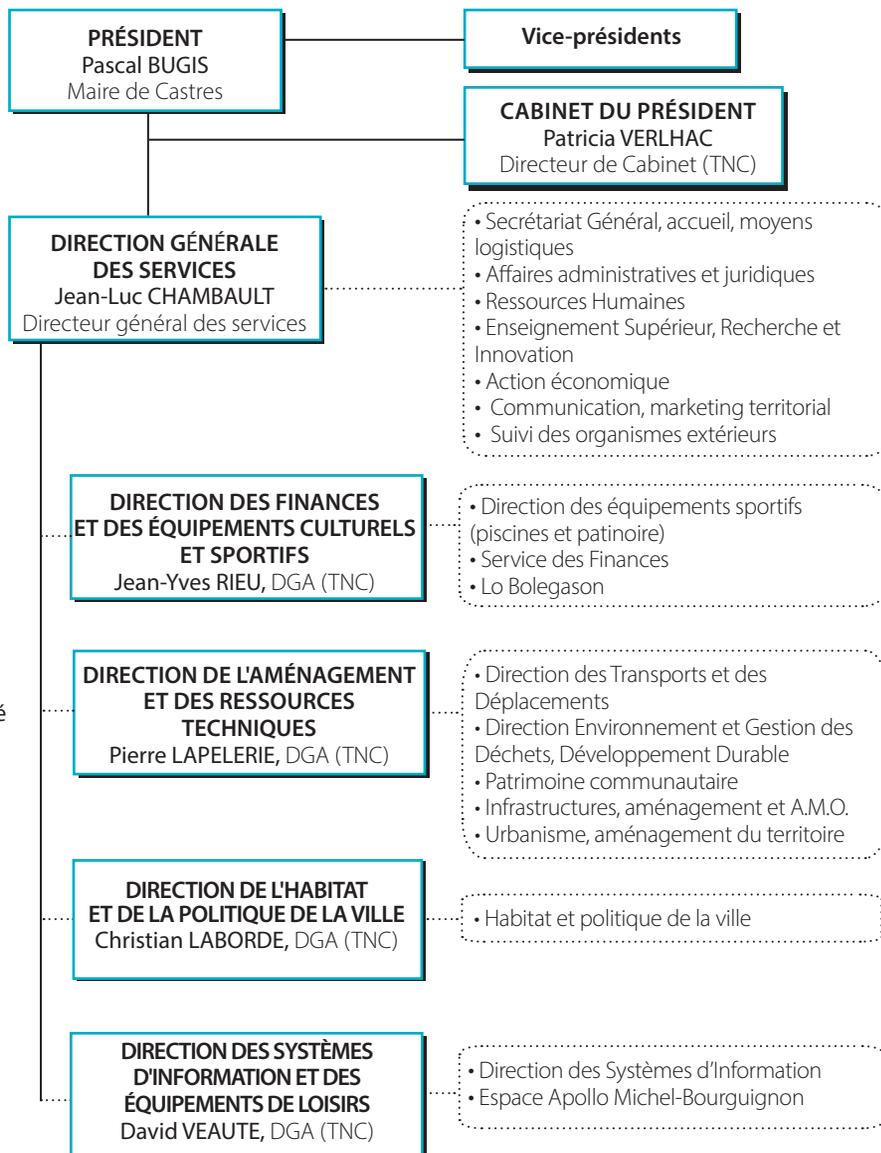
ORGANISATION DES SERVICES

LES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2014, l'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de 5 directions, confiées au Directeur Général des Services et à 4 Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-contre :

Au 31 décembre 2014, les 238 agents permanents (222 titulaires, 11 contractuels, et 5 emplois d'avenir) de la Communauté d'agglomération étaient répartis dans les 5 directions comme suit :

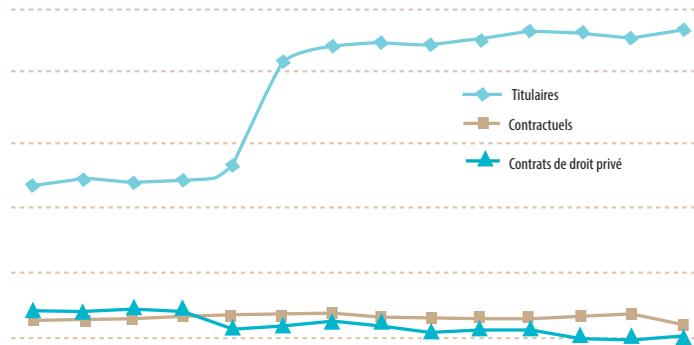
- Direction Générale des Services (23)
- Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs (53)
- Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (148)



- Direction de l'Habitat et de la politique de la ville (5)
- Direction de l'organisation des systèmes d'information et des équipements de loisirs (9)

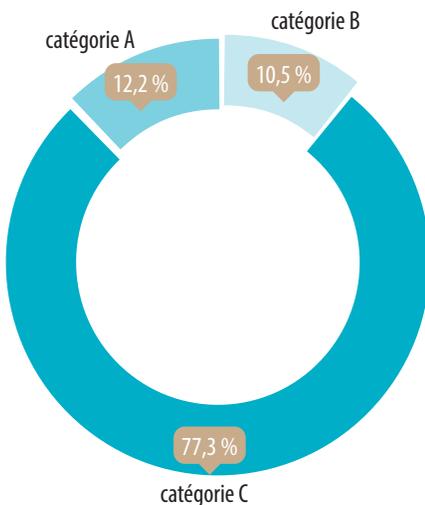
S'ajoutent à ces effectifs, les agents non titulaires remplaçants (67 agents au 31/12/2014) recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité. L'effectif des agents permanents (titulaires et contractuels) reste stable pour 2014.

Évolution des effectifs permanents de 2000 à 2014

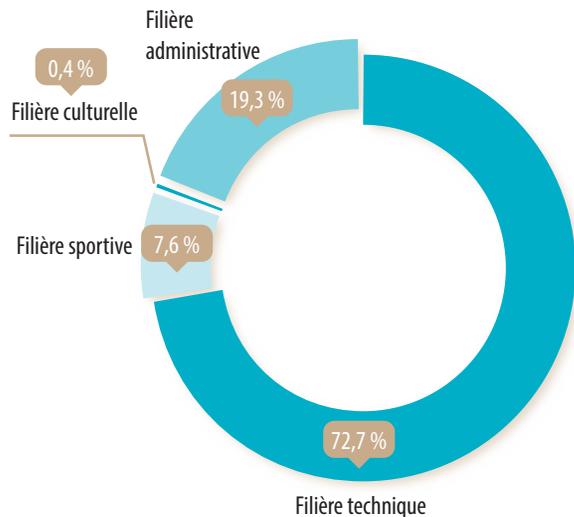


2001 : transfert des agents de L'Archipel et de la régie des transports Libellus
 2005 : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la CACM

Répartition des effectifs permanents par catégorie



Répartition des agents permanents par filière



En revanche, le nombre de non titulaires remplaçants a légèrement augmenté par rapport à l'année 2013. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il a été nécessaire de faire appel aux non titulaires pour remplacer des agents titulaires indisponibles. Au 31 décembre 2014, les non titulaires remplaçants représentaient 22 % de l'effectif total.

Les agents de catégorie C représentent 77 % de l'effectif total de la Communauté d'agglomération. Ils sont essentiellement affectés au service environnement/gestion des déchets et à la régie des transports Libellus, ils représentent plus de 55 % des postes permanents.

La moyenne d'âge tous services confondus est de 46 ans.

La formation :

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet continue à mettre en place des actions de formation pour la prévention de

Répartition des bénéficiaires d'actions de formation par axe et par direction

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction des Finances et des Équipements Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information et des équipements culturels et de loisirs
Formations Hygiène - sécurité	8	23	102	2	9
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	5	2	6	1	1
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	6	37	20	4	0
Préparations concours/examens	0	1	2	0	0
Formations d'intégration	0	2	4	0	0

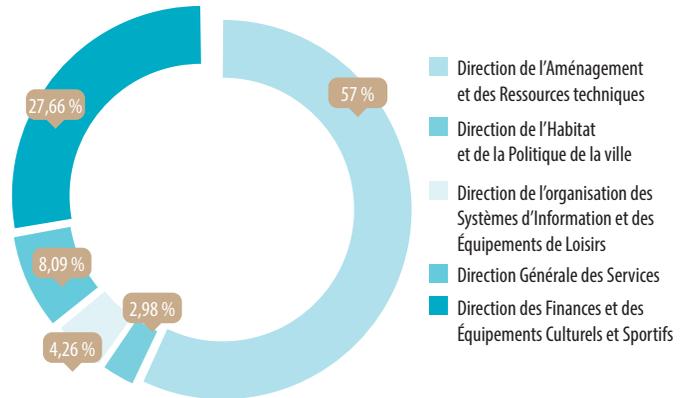
la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, afin de limiter l'absentéisme dans les services.

Comme chaque année, un plan de formation a été élaboré. Priorité est donnée aux formations nécessaires ou réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'aux formations visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

Les actions de formation aux secours à personne (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouriste du Travail, ...) sont poursuivies en 2014.

Le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et Sécurité se sont réunis le 26 septembre 2014. Au cours du CTP, il a été présenté la nouvelle organisation de la Communauté d'agglomération.

Répartition par axe de formation des agents formés en 2014



Les faits marquants 2014

>> DOCUMENT UNIQUEMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES :

Au cours du premier semestre 2014, il a été procédé à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques de la Communauté d'agglomération.

Les postes de travail des agents ont été examinés afin de déterminer le niveau de risque encouru, les moyens de prévention et de protection mis en œuvre. L'évaluation des risques permet de déterminer les actions

d'amélioration, de prévention et de protection à mettre en œuvre.

>> ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

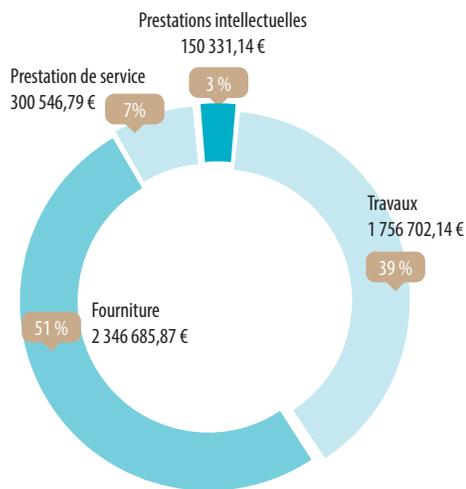
Le jeudi 4 décembre 2014, a eu lieu l'élection des représentants du personnel au Comité Technique de la Communauté d'agglomération et aux Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de la FPT du Tarn.

De nouveaux représentants du personnel (titulaires et suppléants) ont été élus pour un mandat de 4 ans.

LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES ET LES MARCHÉS

En 2014, 106 marchés ont été conclus représentant au total près de 4,5 millions d'euros. Plus de 38% des titulaires sont des entreprises situées dans le périmètre de la Communauté d'agglomération et le montant négocié sur certains marchés s'est élevé à plus de 3% du total de ceux-ci.

Montant total des marchés pour 2014 : 4 589 319,29 € HT



LA MUTUALISATION : APPUI-INGÉNIERIE AUX COMMUNES, SYSTÈMES D'INFORMATION

La Communauté d'agglomération s'est engagée jusqu'à présent dans des démarches de mutualisation conventionnelles avec les communes concernées.

Elle a mis en œuvre un soutien technique au profit des communes, en particulier avec le système d'information géographique.

Depuis 2009, c'est à travers la mise à disposition d'un technicien au profit en particulier des petites communes que s'est matérialisée cette aide technique.

Désormais, l'accroissement des besoins administratifs et techniques dans un cadre budgétaire contraint nécessite le recours à des services

communs, principalement au travers de la recherche d'efficacité de services supports : informatique, ingénierie et soutien technique, et également en ingénierie de montage de projets et de dossiers de financement, comptabilité, gestion du personnel, marchés-achats...

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a sensiblement modifié le régime juridique des services communs pouvant être créés entre une communauté et une ou plusieurs de ses communes membres ; le transfert à l'intercommunalité des agents exerçant la totalité de leurs fonctions au sein des services communs constitue le principal apport de ce texte.

La Communauté d'agglomération a lancé un projet de mutualisation

des systèmes d'information ; en 2013 avait été réalisée l'enquête de besoins auprès des communes, et un diagnostic a été établi avec des premières préconisations ; en 2014, le service a été restructuré sous l'égide d'un Directeur général adjoint chargé de la conduite du projet de mutualisation de ce service.

L'étude a permis d'identifier 3 axes de mutualisation :

- création de l'infrastructure du système d'information communautaire (cette étape consiste à mettre en réseau haut débit l'ensemble des communes, à constituer une salle informatique sécurisée et à mettre à disposition des outils collaboratifs) ;
- gestion des équipements informatiques et de télécommunication ;
- applications.

LA COMMUNICATION ET LE MARKETING TERRITORIAL

La communication de la Communauté d'agglomération répond à deux objectifs :

- informer sur les missions et le fonctionnement de la collectivité, plus particulièrement sur les services aux habitants dont elle a la charge,
- promouvoir le territoire pour soutenir l'activité économique et l'emploi, accueillir d'avantage d'étudiants, favoriser la fréquentation touristique...

Son potentiel industriel et de recherche privée, avec une orientation santé, numérique et chimie fine, les apports de la plateforme numérique et du pôle d'enseignement supérieur et de recherche, permettent en effet à la Communauté d'agglomération de mener des actions de marketing territorial et une politique de communication adaptées et aptes à conforter son rôle de pôle d'équilibre régional.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la communication de la Communauté d'agglomération est articulée avec celles :

- de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} pour le développement économique, l'innovation et l'accompagnement des créateurs et chefs d'entreprises,
- du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du

transfert de technologie du sud du Tarn.

L'action du service communication se traduit par la réalisation et la diffusion de supports imprimés et/ou numériques, une présence dans divers salons dont localement à la foire de Castres, l'organisation d'événements (Université d'été de la e-santé, Semaine de l'étudiant...), un travail suivi en relations presse...

Les principaux outils de communication mis en place sont :

- Pôles Sud, le magazine trimestriel de l'agglomération, tiré à 44 000 exemplaires, distribué dans les boîtes aux lettres des 16 communes et consultable en ligne ; il est le lien entre la collectivité et les habitants.

- Le portail castres-mazamet.fr qui rassemble toutes les informations sur :

- la collectivité (élus, compétences, organigramme, marchés publics...),
- les services aux habitants gérés par la Communauté d'agglomération : transports publics, transports scolaires, collecte des déchets,

équipements sportifs (piscines, patinoire), équipements de loisirs (base de loisirs des Montagnès), équipements culturels avec la Salle de musiques actuelles Lo Bolegason à Castres, l'Espace culturel et multimédia Apollo à Mazamet et le Conservatoire de musique et de danse du Tarn à Castres, Labruguière et Mazamet.

- les services aux entreprises et aux créateurs : offre foncière, immobilière, d'accompagnement des projets et de l'innovation avec Castres-Mazamet Technopole^{CEEI},
- les outils pratiques pour vivre ou s'installer : habitat, accès et transports... ,
- l'offre en matière d'enseignement supérieur.

Cette communication en ligne est devenue un vecteur essentiel comme en atteste la fréquentation du site : 257 630 internautes en 2014, soit 705 visiteurs/jour.

- Les dépliants d'information pour faciliter l'accès des usagers aux services proposés par la Communauté d'agglomération, qu'il s'agisse des transports urbains et scolaires, de la collecte des déchets, des équipements culturels et sportifs...

- Des guides "pratiques" sont édités et mis en ligne à l'attention des nouveaux arrivants, des touristes et des étudiants :

- le guide des nouveaux arrivants utilisé par les entreprises et les organismes qui recrutent,
- le guide d'accueil touristique et le guide de l'hébergement et de la restauration réalisés en partenariat avec les offices de tourisme qui les diffusent dans leurs lieux d'accueil et sur les foires et salons,
- le guide de l'étudiant et le guide des formations proposées à Castres-Mazamet pour renforcer l'attractivité du site et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants.

- Une clé USB est distribuée aux étudiants à chaque rentrée, elle présente l'offre de formations et les informations pour s'installer et vivre dans l'agglomération.



agglomération *Castres-Mazamet*